

Autorisation de reproduction et diffusion de photos et/ou vidéos comportant des personnages

L'article 9 du code civil donne aux individus le droit à la protection de leur image. Toute personne peut ainsi s'opposer à la diffusion et à l'utilisation de son image, si elle n'en a pas donné l'autorisation préalable.

Pour ce qui est des mineurs, l'autorisation préalable des tuteurs ou parents est obligatoire.

La loi n°70-643 du 17 juillet 1970 art.22 publié au Journal Officiel « Lois et Décrets » du 19 juillet 1970 protège l'image photographique des personnes, en exigeant leur autorisation avant diffusion.

Le consentement des personnes photographiées dans un lieu privé est obligatoire. Dans un lieu public, l'autorisation est nécessaire pour les personnes photographiées en gros plan.

Je soussigné(e)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Mail : Téléphone :

Cocher la case ci-dessous appropriée :

Reconnaît avoir accepté de servir de modèle à des prises de vues photos et/ou à des films vidéos pour :
l'ESTBB et l'Université Catholique de Lyon (AFPICL) - 10 place des Archives – 69002 LYON

et autorise l'ESTBB et l'Université Catholique de Lyon (AFPICL) à reproduire et diffuser les photos et/ou vidéos me représentant pour l'intégralité des usages suivants :

- Publication dans les revues, ouvrages ou journaux interne ou externe de l'ESTBB et de l'UCLY
- Publication pour les supports de communication de l'ESTBB et de l'UCLY : plaquettes, publicités, affiches, articles de presse, etc.
- Présentation en public lors de manifestations : salon, forum, portes ouvertes, etc.
- Publication sur les sites web de l'ESTBB et de l'UCLY, intranet étudiants, intranet des personnels, etc.
- Publication sur les réseaux sociaux de l'ESTBB et de l'UCLY
- Publication sur la plateforme Itunes Store [podcasts]
- autre [à préciser] :

Cette autorisation est valable à compter de ce jour.

Les légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de la ou des photos/vidéos ne devront pas porter atteinte à ma réputation ou à ma vie privée.

Valable pour une durée indéterminée, cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'ESTBB, si possible incluant une photographie, étant précisé que la révocation prendra effet dans les deux (2) mois qui suivent la date de réception de la lettre recommandée avec accusé de réception précitée. La présente autorisation est personnelle et incessible.

Je garantis que je ne suis pas lié(e) par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Refuse de servir de modèle à des prises de vues photos et/ou à des films vidéos pour l'ESTBB et l'Université Catholique de Lyon (AFPICL)

Fait à, le

Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé" :